



COMPTE-RENDU DE RÉUNION SYNDICALE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 29 juin à 19 h 00, le Conseil du SIRP de Bieujac - Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bieujac, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO.

Étaient présents :

Membres titulaires :

M. BLANGERO Gilbert, président, M. BIRAC Frédéric, vice-président, M. BORDESSOULLES Ludovic, Mme DARRIET Mélanie, Mme PIERS Laetitia

Membres suppléants :

M. BOUTIN Bernard, Mme CLOES Séverine, M. LALANNE Laurent, M. MAGOT Remy, M. NORMANT Guillaume, M. RASSIS Christophe.

Absents avec procuration :

M. PAING Jean-Baptiste à M. BOUTIN

Secrétaire de séance : Laetitia PIERS

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes-rendus du 22 octobre 2019, du 12 mars et du 2 juin 2020
- Affectation du résultat 2019
- Participation commune de Saint-Loubert
- Participation communes adhérentes
- Budget 2020
- Autorisation de poursuites du Trésor Public

1) Approbation des comptes-rendus

Les comptes-rendus du 22 octobre 2019, du 12 mars et du 2 juin 2020 sont signés et approuvés à l'unanimité.

2) Affectation du résultat 2019

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS	363 773,45	398 902,07	22 267,48	21 492,53
RESULTAT EXERCICE 2019		35 128,62	-774,95	
MONTANT AFFECTE EN 2019		5 383,73		2 344,60
MONTANT FONCTIONNEMENT A AFFECTER		40 512,35		
SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT				1 569,65
PROPOSITION AFFECTATION		20 512,35		20 000,00

Les membres du SIRP acceptent à l'unanimité ces montants.

3) Participation de la commune de Saint-Loubert

Actuellement, les écoles de Bieujac et St Pardon accueillent 11 enfants de la commune de St-Loubert. La participation qui est proposée est de 1 350 € par enfant comme l'année précédente. M. BIRAC fait remarquer que les coûts de scolarité ne font qu'augmenter pour nos deux communes et qu'il serait bien de réévaluer le montant de leur participation pour les prochaines rentrées scolaires. M. BLANGERO propose de ne pas modifier la participation demandée pour la rentrée scolaire prochaine.

Vote à l'unanimité.

4) Participation des communes adhérentes

M. BLANGERO propose aux membres les montants de chacune des communes adhérentes pour l'année 2020 calculées sur les bases prédéfinies, qui permettront de couvrir le budget de l'année :

- Pour St Pardon, le montant est calculé à 128 088,64 €, pour 51 enfants scolarisés.
- Pour Bieujac, le montant est calculé à 141 911,36 €, pour 60 enfants scolarisés.

On peut constater une légère baisse des participations nécessaires pour couvrir le budget 2020, suite à la crise sanitaire que nous venons de traverser.

Les membres du SIRP présents acceptent à l'unanimité ces montants.

5) Budget 2020

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 388 912,35 €

Recettes de fonctionnement : 368 400,00 €

Résultat reporté : 20 512,35 €

TOTAL : 388 912,35 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 23 199,65 €

Recettes d'investissement : 21 630,00 €

Solde reporté : 1 569,65 €

TOTAL : 23 199,65 €

TOTAL BUDGET :

Dépenses : 412 112,12 € (388 912,35 + 23 199,65)

Recettes : 390 030 € (368 400,00 + 21 630,00)

6) Autorisation générale des poursuites au comptable public

Autorisation au comptable public d'effectuer des poursuites amiables et contentieuses pour les titres non recouvrés concernant le budget principal et tous les budgets annexes jusqu'au prochain renouvellement du conseil.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- a) M. BLANGERO propose que les membres étudient la question d'investir dans un nouvel équipement pour la facturation des prestations périscolaires. Cet équipement servirait de pointeuse à l'aide de différents supports comme des tablettes, qui transmettraient directement les données dans un logiciel pour être facturées, ce qui ferait gagner un temps précieux à la secrétaire.
- b) Un nouveau VPI a été commandé pour équiper la dernière classe qui n'en possède pas, afin de permettre à tous les enfants de disposer du même équipement pédagogique. Cet achat a été à nouveau réalisé auprès de Gironde Numérique, qui bénéficie d'aides auprès de l'Europe (le « FEDER »). L'appareil devrait être installé pour la prochaine rentrée scolaire.
- c) Tous les membres présents font état de l'ensemble des dépenses à effectuer :
 - Pour l'école de Bieujac : la rénovation de la toiture (déjà prévue au budget), l'isolation, l'achat d'une machine à laver et son installation pour la lessive du linge de cuisine.
 - Pour l'école de St Pardon : remplacement des vélos, remplacement des jeux extérieurs. Une liste des dépenses devra être établie pour établir les priorités.
- d) Certains membres demandent à visiter l'école de Bieujac pour en connaître les locaux. Une visite est prévue le mercredi 8 juillet.

Fin de la séance à 20h45